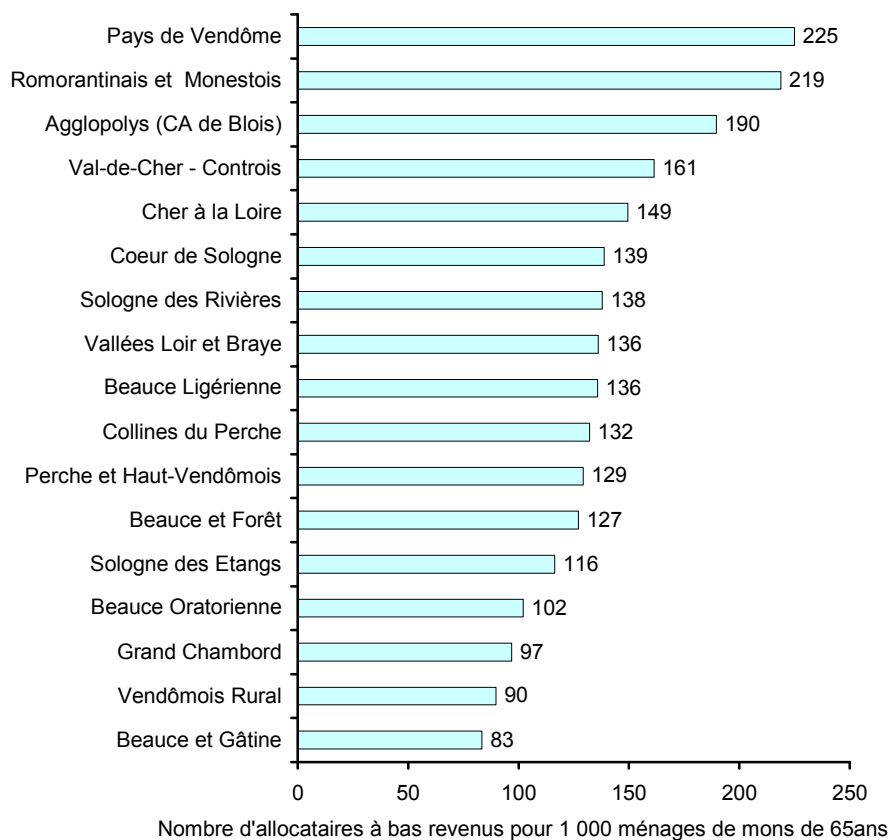


# Les revenus

## Nombre d'allocataires à bas revenus (au 31/12/2013) pour 1 000 ménages en 2011

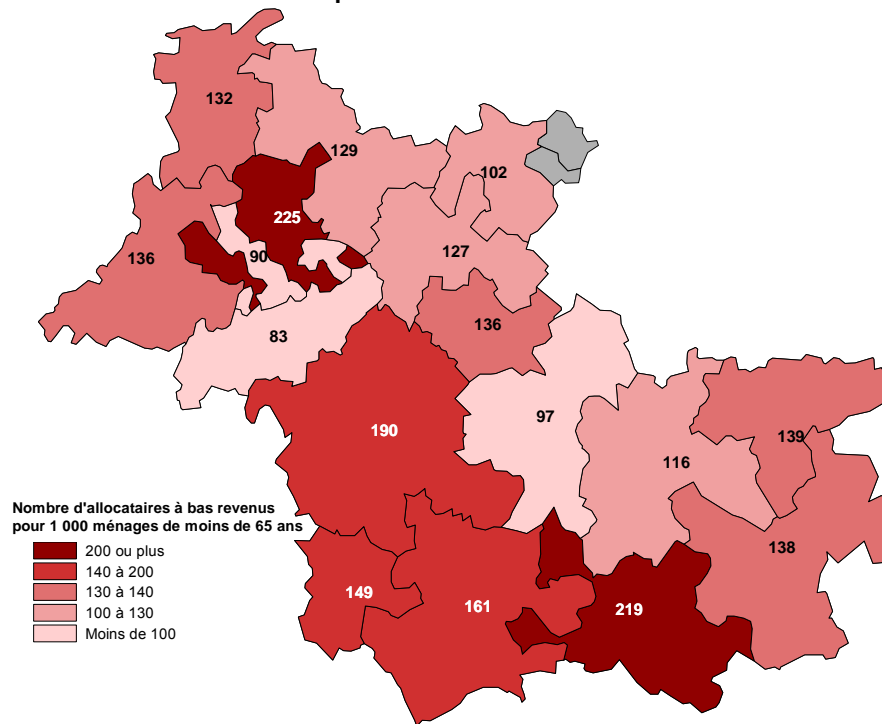
par communauté de communes



Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus (notion légèrement différente du seuil de pauvreté de l'INSEE). Ce seuil correspond à 60 % du revenu médian, calculé à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux. Le seuil de bas revenus est établi à partir d'un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi). Les revenus sont pondérés selon la composition du ménage, pour les rapporter à des "revenus par unités de consommation" (échelle d'équivalence de l'OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques - modifiée, avec +0,2 unité de consommation pour les familles monoparentales). Pour les statistiques au 31 décembre 2013, les revenus pris en compte sont ceux de 2011 et le seuil de bas revenu est fixé à **1021 € par unité de consommation**.

D'après sources : CAF au 31/12/2013, INSEE - RP2011- Exploitation complémentaire  
Périmètre des communautés de communes au 1er janvier 2014

par communauté de communes



par territoire

